



TAEKWONDO WT

2023

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2. Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

4. Exclusions

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1^{er} septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Cependant, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règlements de la Fédération québécoise de Taekwondo (F.Q.T.) s'appliquent. Référence au document sur les politiques des règlements de tournois provinciaux (niveau participatif) sur le site Internet de la Fédération québécoise de Taekwondo (F.Q.T.) : www.taekwondo-quebec.ca

ÉPREUVES : Le combat individuel, avec plastron électronique pour les U13
*Si l'équipement fourni par la F.Q.T. le permet.

CATÉGORIES D'ÂGE: S'adresse aux athlètes de U7 à U13 inclusivement. (6 à 12 ans)

DIVISIONS INVITÉES: Division 4 : Jaune et *jaune* barre verte (8^e et 7^e keup)
Division 3 : Verte et verte barre bleue (6^e et 5^e keup)

CRITÈRES DE PARTICIPATION:

Être membre de la Fédération québécoise de Taekwondo pour la saison courante.

1. Les compétiteurs ne devront pas avoir participé à plus d'une (1) compétition de niveau interrégional ou provincial durant la saison sportive précédente.

INSCRIPTION:

L'inscription se fait en ligne sur le site des Jeux de Montréal par les entraîneurs du **31 janvier 2023 midi au 21 février 2023 23 h 59. Référez-vous aux dates limites transmises par votre délégation afin de vous assurer de respecter les délais d'inscription.**

La pesée non officielle pour l'inscription est sous la responsabilité des entraîneurs. Elle est OBLIGATOIRE, doit se faire en dobuk et doit être inscrite en kilos et non en livres. Il incombe aux entraîneurs de faire une pesée le plus exacte possible, avec une balance électronique normale.

La pesée officielle pour la compétition se fera obligatoirement le jour de la compétition **de 8h00 à 9h00 pour les U-7 et U-9, et de 9h00 à 10h00 pour les U-11 et U-13**, en dobuk et sera faite avec des balances électroniques normales.

Les arbres de combats seront imprimés à l'avance, selon les poids en kg, fournis par les entraîneurs, à la pesée non officielle.

Si à la pesée officielle il y a une trop grande différence de poids soit plus de 2 kg, le combattant sera éliminé de la compétition.

FORMULE DE COMPÉTITION: (article 4.9)

Élimination directe

NOMBRE ET DURÉE DES MANCHES: (article 2.4)

2 manches de 60 secondes avec 30 secondes de repos

CONTACT: (article 2.6)

Contact au corps seulement. Contact interdit à la tête

ARRÊT DE COMBAT: (article 2.7)

Le combat prendra fin lorsqu'il y aura écart de 20 points entre les adversaires à la fin du 1er round ou n'importe quand durant de 2e round.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE : (article 2.1 & annexe E)

- Le dobuk complet avec la ceinture de couleur reconnue par la F.Q.T. (jaune, vert, bleu).
- Le casque blanc ou de couleur assortie à celle du plastron
- Le protecteur buccal (transparent ou blanc), pour des raisons de sécurité, à partir de la catégorie des U13.
- Le plastron réversible (bleu ou rouge), de grandeur appropriée et du modèle couvrant les épaules et le dos du participant.
- Les protège avant-bras, sous le dobuk. Les protecteurs en coton sont permis pour les groupes d'âge U7, U9 et U11 SEULEMENT.
- La coquille, sous le dobuk (autant pour les garçons que pour les filles.)
- Les protège-tibias, sous le dobuk, avec protège pieds couvrant le dessus du pied, sont obligatoires. Les chaussons sont permis avec les protège-tibias sans les protège pieds. Les protège pieds ITF ne sont pas permis. Les protecteurs en coton sont permis pour les groupes d'âge U7, U9 et U11 SEULEMENT.

ÉQUIPEMENT ACCEPTÉ: (article 2.1.1 & annexe E)

- Les gants de protection (blanc ou couleur assortie à celle du plastron). Les gants ITF ou style boxe ne sont pas permis.
- Protection avant-bras, sous le dobuk, avec protège-coude.
- Protection pour les genoux, sous le dobuk, doivent être en tissus, sans parties en métal ni en plastique.
- Tous vêtements religieux qui ont reçu l'approbation de la Fédération mondiale de Taekwondo sont désormais tolérés sous le casque et l'uniforme.

ÉQUIPEMENT REFUSÉ: (article 2.1.2 & annexe E)

- Tous colliers, bracelets, montres, bagues, piercings avec attache de métal doivent être enlevés, sans exception.
- Les souliers d'entraînement ne sont pas acceptés pour les combattants

LUNETTES : (article 2.1.3 & annexe E)

- Seule la lunette de sport sécuritaire est autorisée (style squash, à verre et monture en plastique "arrondi") Il est à noter que toutes lunettes de type conventionnel seront refusées.

DIVISIONS DE POIDS : (article 2.3.3)

Hommes et femmes

U7	
Plus de ...	N'excédant pas ...
	22 kg
22 kg	25 kg
25 kg	28 kg
28 kg	31 kg
31 kg	34 kg
34 kg	37 kg
37 kg	40 kg
40 kg	43 kg
43 kg	46 kg
46 kg	

U9	
Plus de ...	N'excédant pas ...
	24 kg
24 kg	27 kg
27 kg	30 kg
30 kg	33 kg
33 kg	36 kg
36 kg	39 kg
39 kg	42 kg
42 kg	45 kg
45 kg	48 kg
48 kg	

U11	
Plus de ...	N'excédant pas ...
	30 kg
30 kg	34 kg
34 kg	38 kg
38 kg	42 kg
42 kg	46 kg
46 kg	50 kg
50 kg	54 kg
54 kg	

Hommes

Hommes	U13
Plus de ...	N'excédant pas ...
	36 kg
36 kg	40 kg
40 kg	44 kg
44 kg	48 kg
48 kg	52 kg
52 kg	56 kg
56 kg	60 kg
60 kg	

Femmes

Femmes	U13
Plus de ...	N'excédant pas ...
	32 kg
32 kg	36 kg
36 kg	40 kg
40 kg	44 kg
44 kg	48 kg
48 kg	52 kg
52 kg	56 kg
56 kg	

CONSOLIDATIONS : (articles 2.3.4 à 2.3.8)

Le directeur du tournoi se réserve le droit d'ajuster (consolider) des athlètes dont le nombre de participants est insuffisant dans une seule catégorie. Il doit cependant le faire selon les règles spécifiques de consolidations mentionnées dans le document sur les politiques des règlements de tournois provinciaux (niveau participatif) de la Fédération québécoise de Taekwondo (F.Q.T.).

ENTRAÎNEURS : (articles 3.3 & 3.6)

L'entraîneur doit être accrédité par la F.Q.T.

L'entraîneur doit :

- Posséder un certificat DAN de la WT
- Posséder une carte valide de premiers soins
- Avoir au moins une attestation du P.N.C.E. niveau A théorique

Lorsque l'entraîneur est assis sur la chaise d'entraîneur, il doit être habillé convenablement. Le port du jean, culotte courte, camisole, casquette, cellulaire, caméra et oreillette Bluetooth est défendu.

Sont acceptés : tenue de ville, veston, chandail officiel des Jeux de Montréal de son arrondissement.

MESURES SANITAIRES COVID-19



Des protocoles sont mis en place afin de respecter les normes sanitaires en vigueur :

Mesures spécifiques à la discipline · Mesures spécifiques à l'événement

Ces mesures seront mises à jour selon les recommandations de la santé publique sur le site Internet des Jeux de Montréal au lien suivant : www.jeuxdemontreal.com/covid19

ACTIVITÉ : TAEKWONDO WT

SPORTS (inscriptions)	CATÉGORIES	* ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	* REMARQUES
Taekwondo WT Réguliers : (20) Substituts :(0) <hr/> Total : (20)	Jeunes de 6 à 12 ans	Avoir minimum 6 ans et maximum 12 ans au 1 ^{er} avril 2023	G/F	Aucun substitut	Surclassement possible d'un niveau pour une des catégories suivantes : Groupe d'âge (U7-U9-U11-U13) OU Division de ceinture (Division 4-3) OU Catégorie de poids (U7-U9 = 3KG, U11-U13 = 4KG)	Un athlète seul dans sa catégorie gagne automatiquement ses points de catégorie, et aura en plus la possibilité de faire un combat hors-concours Afin d'obtenir des points de performance, l'athlète doit être présent, faire sa pesée et sa santé doit lui permettre de combattre.

Légende :

G : garçon

F : fille

POINTAGE PERFORMANCE (40 %)		
Dans chaque catégorie, le 1 ^{er} obtient 16 points, le 2 ^e obtient 14 points, le 3 ^e obtient 12 points, le 4 ^e obtient 10 points et 2 points à partir du 5 ^e rang. La somme des points accumulés par les participants détermine le classement de la délégation.		
	Classement	Points
	1	16
	2	14
	3	12
	4	10
	5-...	2
POINTAGE PARTICIPATION (40 %)		
20 participants	100 % de la délégation	= 40 points
19 participants	19/20 ^e de la délégation	= 38 points
18 participants	18/20 ^e de la délégation	= 36 points
17 participants	17/20 ^e de la délégation	= 34 points
et ainsi de suite		
Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation		
POINTAGE- ESPRIT SPORTIF (20 %)		
20 points sont accordés pour l'esprit sportif		
Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :		
<ol style="list-style-type: none"> 1) ponctualité, 2) respect des règlements, 3) respect des officiels (mineurs et majeurs), 4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes), 5) respect de l'adversaire. 		
Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.		
Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :		
<ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluation faite par les entraîneurs 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme). 3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline. 		

Note : Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.
Le ~~texte rayé en rouge~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.